49e ANNÉE. — N° 17.078
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16 f. 30 f.
France et Colonies... 9 » 17 f. 32 f.
Etranger..... 10 20 f. 40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

SAMEDI 5 AVRIL 1919
SAINT VINCENT F.
SOLEIL : lever 6h38; coucher 7h33
LUNE : P. Q. le 7; pleine le 15

NOS PRODUCTIONS COLONIALES
ET LA VIE CHÈRE

Nous avons plusieurs fois déploré ici, au cours de la guerre, l'insuffisance de nos importations de produits coloniaux. Alors qu'on nous soumettait à des restrictions dont nous avions quelque peine à nous accommoder, et que le coût de la vie suivait une progression inquiétante, dans nos possessions des denrées se perdaient, faute de moyens de transport.

Sans doute notre marine marchande avait eu beaucoup à souffrir de la piraterie allemande, et nous devions aller chercher à l'étranger des armes et des munitions, ainsi que des matières premières nécessaires à nos industries de guerre; sans doute aussi il nous fallait aider nos alliés d'Amérique à transporter en Europe leur immense armée, mais on peut affirmer qu'une meilleure utilisation de notre tonnage nous eût permis de faire venir de notre empire d'outre-mer la majeure partie des produits qu'il nous offrait. Beaucoup de nos bateaux marchands réquisitionnés ont perdu dans nos ports métropolitains ou coloniaux un temps précieux, attendant quelquefois plusieurs semaines l'ordre d'embarquer des marchandises ou de changer d'itinéraire. C'est ainsi que toute une flottille de voiliers est restée à Dakar de longs jours, alors que de grosses quantités d'arachides et d'autres graines pourrissaient sur les quais et dans les magasins de la colonie. Et l'on pourrait citer bien d'autres cas analogues.

D'ailleurs, maintenant que les hostilités ont cessé, qu'a-t-on entrepris pour faire venir en France nos produits coloniaux? Rien, ou peu s'en faut.

Pourtant, comme on l'a justement souligné, la guerre, avec toute son horreur, avait eu du moins cet heureux effet de nous faire « découvrir » notre domaine extérieur. Dans les milieux officiels on avait saisi toutes les occasions de proclamer qu'il était indispensable que nous le mettions en pleine valeur pour reprendre notre rang dans le monde économique.

Mais, la tourmente passée, nos gouvernants ont oublié leurs beaux discours, leurs solennelles déclarations, et ils semblent aussi peu soucieux aujourd'hui de rétablir des communications normales avec nos colonies que de préparer leur mise en valeur.

Au cours du récent débat sur la vie chère, on a cependant dit que nous avons à importer 40,000 tonnes de sucre de La Réunion, 1 million 200,000 tonnes de riz de l'Indochine, 480,000 tonnes d'oléagineux de l'Afrique occidentale, 15,000 tonnes de farine de manioc de Madagascar, ainsi que des viandes frigorifiées que peut fournir en abondance la Grande Ile. Et l'on aurait pu allonger démesurément la liste des produits coloniaux qui attendent, pour être transportés, le bon plaisir de notre bienfaisante administration, tels, par exemple, les blés, orges, maïs et vins de l'Afrique du Nord.

Aux justes critiques qui ont été formulées, qu'a trouvé à objecter le gouvernement? Que, pendant les hostilités, on n'avait pas eu assez de tonnage — alors qu'il s'en est tant gaspillé, au su de tout le monde! — pour aller chercher les viandes de Madagascar et le sucre de la Réunion, et que le jour où il fut possible d'envoyer cinq navires pour charger ce sucre, la nouvelle étant parvenue que les 40,000 tonnes n'étaient pas rendues à la côte, par suite de l'insuffisance des moyens de transport à l'intérieur de l'île, les bateaux avaient dû recevoir en cours de route l'ordre de changer de destination. Or, n'aurait-on pu, depuis 1914, trouver le moyen de transporter ce sucre dans les ports de la Réunion? Les distances à franchir n'étaient pas bien grandes, et l'île a des routes très praticables.

Maintenant encore, paraît-il, l'Etat n'a pas de navires pour aller chercher nos productions coloniales, car le commissaire de la marine ne peut plus procéder par réquisition, les hostilités ayant cessé. La question du fret ne saurait être réglée que par des accords, et leur conclusion présenterait de grandes difficultés, les Compagnies préférant fréquenter les marchés étrangers, où elles trouvent pour le moment un plus grand courant d'affaires.

Nous ne mettons pas en doute ces affirmations officielles, mais on ne fera cependant croire à personne qu'il est impossible au gouvernement de prendre telles dispositions qui sont nécessaires pour faire transporter sans retard tout ce qui se perd actuellement dans nos colonies. Pourquoi les Compagnies maritimes se refuseraient-elles à passer avec l'Etat des contrats, comme les Chargeurs-Réunis en ont dernièrement passé un pour l'importation des viandes d'Argentine? Ce n'est qu'une question de conditions. Et puis l'Etat ne va-t-il pas avoir la libre disposition d'une centaine au moins d'unités de la flotte commerciale ennemie? Pourquoi n'en utiliserait-il pas, le cas échéant, une partie pour rétablir entre la métropole et ses colonies des relations normales?

En tout cas, la situation actuelle doit prendre fin. C'est fort bien d'avoir songé à concurrencer le commerce libre, trop âpre au gain, en général du moins, par l'introduction sur le marché des denrées amassées par le service du ravitaillement, mais une autre façon de peser plus encore sur les cours serait d'importer nos produits coloniaux, dont beaucoup sont à proximité de nous, dans le Nord africain. Négliger plus longtemps de recourir à ce moyen serait agir à l'encontre des intérêts du consommateur, et, chose plus grave encore, décourager le producteur colonial au moment où nous devons tout faire, au contraire, pour l'encourager et le soutenir.

P. DIALA.

Ce que disent les Journaux

EST-CE LA PAIX « D'USURE »?

La manière de travailler de la Conférence est de plus en plus déconcertante, note M. Raymond Recouly au **Figaro**

« La situation en est arrivée à un tel point qu'on peut se demander si les négociations ne vont pas être aussi longues ou presque que les hostilités. Après la guerre d'usure, sommes-nous destinés à avoir une « paix » d'usure? » Tout se passe comme si les plénipotentiaires allemands étaient déjà parmi nous, faisant appel pour plaider leur cause à toutes les ressources de leur dialectique.»

LA FRANCE ET L'ITALIE SEULES SENTINELLES DE L'EUROPE CENTRALE

La Conférence, le conseil des Quatre pour mieux dire, a abordé hier la question des frontières italiennes de l'Adriatique. Le traité de Londres signé entre la France, l'Angleterre, la Russie et l'Italie, avait concédé à l'Italie une certaine partie de la côte de l'Adriatique. L'Italie réclame l'exécution de ce traité, et, en outre, elle demande à adjoindre à ses possessions de l'Istrie, la ville de Fiume qui, si on la prend en elle-même est indépendamment des régions qui l'avoisinent au sud, contient une majorité italienne. Cette majorité n'est, du reste, pas l'argument essentiel de l'Italie. La vérité, c'est que nos alliés ont besoin, comme nous, de sécurité contre une attaque venant de l'Europe centrale :

« Il est à espérer, dit le **Matin**, que la politique du futur Etat demeurant aux mains des Serbes sera toujours amicale pour l'Entente, mais au milieu des convulsions où vit l'Europe, on ne sait à qui appartiendront les régions ni quelle sera la mentalité des peuples dans un certain nombre d'années.

» La France, unie à l'Italie par une alliance qui doit, de toute nécessité, devenir permanente, ne saurait faire obstacle à ces revendications. Nous allons nous trouver — nous et l'Italie — les deux seules puissances continentales appelées à faire face aux dangers qui couvent dans l'Europe centrale, que ces dangers s'appellent dans l'avenir nationalisme, soif de la revanche ou bolchevisme. Nous ne saurions rien proposer qui affaiblisse la position de l'Italie. »

LES DANGERS DE LA POLITIQUE IDEALISTE

Si depuis tantôt cinq mois on piétine sans avoir avancé d'un pas, c'est bien la faute, estime la **Libre Parole**, de ceux qui ont imaginé de refaire le monde sur le plan de leurs conceptions idéologiques :

« En théorie c'était très beau, en pratique c'est tout autre chose. On a édicté solennellement des dogmes, et maintenant on fait de leur application une question d'amour-propre. Et le monde attend que l'impossible soit devenu possible. Nous n'assisterons pas à ce miracle. M. Wilson, dont nous reconnaissons volontiers une fois de plus les excellentes intentions, devra se rendre compte finalement qu'il serait vain et dangereux de s'obstiner plus longtemps à la recherche de l'absolu. Non, la justice intégrale n'est pas de ce monde. »

» Au surplus, les hommes d'Etat qui ne peuvent supporter l'idée d'accorder à la France ou à l'Italie les frontières qu'elles réclament, parce que l'on risquerait de détacher quelques Allemands du formidable bloc germanique, s'inspirent d'une théorie particulièrement néfaste. C'est la théorie de l'intérêt particulier dressé contre l'intérêt général. Pour l'agrément d'une poignée d'Allemands qui ont trouvé profitable le séjour du bassin minier de notre Lorraine, et pour complaire à un groupe de Tyroliens campés en terre italienne, on sacrifierait les droits, l'intérêt, la sécurité même de la France et de l'Italie! On doit des égards, des ménagements aux minorités comme aux individualités, mais s'il faut prendre un parti décisif, c'est l'intérêt général qui doit l'emporter. Ne nous lassons pas de le répéter : le principe des nationalités poussé à l'absurde aboutit du même coup à l'injustice. »

MANUSCRITS

A propos de la vente des manuscrits de Octave Mirbeau, **Excelsior** dit :

« Comme il y a fagots et fagots, il y a manuscrits et manuscrits. Il y a les véritables manuscrits, fiévreusement écrits, raturés, lacérés, rapetassés, attestant par leur désordre même la vie créatrice de l'écrivain... Il y a les manuscrits d'apparat, copie soigneuse et ostentatoire, sur beau papier, de l'œuvre mise au net. A quelle catégorie appartiennent les manuscrits achetés chèrement hier à la vente Mirbeau? Etaient-ils sincères, fébricitants, surchargés de ces corrections, de ces ratures qui sont les leçons de style que donnent après leur mort les grands écrivains, ou bien, sur papier de Hollande, sur vélin, des pages correctes comme celles d'un pensum?

» Il y a de par le monde deux manuscrits de « Thaïs » d'Anatole France. L'un, officiel, sans rature, a été légué à la Nationale par Mme de Caillavet : c'est l'ostentatoire, le mauvais! L'autre, en piteux état, à peu près illisible à force de surcharges et de corrections, constellé de taches d'encre et de café, fait l'orgueil de la rarissime collection d'autographes de M. Louis Barthou. Il le tient de M. Charles Maurras, qui le reçut il y a longtemps en souvenir amical d'Anatole France. En ces jours-là, le maître de « la Bechellerie » et celui des « Martigues » n'étaient pas des deux côtés de la barricade. »

TRADUCTION LIBRE

Les cinémas allemands font tout ce qu'ils peuvent pour attirer dans leurs établissements les poilus français qui peuplent les villes du Palatinat. Ils traduisent leurs annonces en français dans les journaux locaux; mais cette traduction est parfois bizarre. Témoin ce texte, que reproduit l'**Echo de Paris** :

« Cette après-midi, représentation pour adultères et jeunesse. »

La vie chère

Spéculateurs condamnés

Coulommiers, 4 avril. — Le tribunal correctionnel a condamné M. Auguste Savard, d'Aubervillers, à deux mois de prison et 10,000 fr. d'amende, et M. Alphonse Pierlot, de la Courneuve, à trois mois de prison et 6,000 fr. d'amende, pour hausse injustifiée par surtoffres sur une denrée alimentaire (fromages) en vue de se procurer des bénéfices illégitimes.

Les fromages, qui étaient payés avant la guerre 70 et 80 fr. la douzaine, avaient atteint, en raison des procédés de ces spéculateurs qui ont réalisé un accaparement relatif sur le marché de Coulommiers, des taux variant entre 200 et 240 fr. la douzaine.

Aussi le ministère public avait-il requis une peine sévère contre les spéculateurs, notamment contre M. Pierlot, « ce champion de boxe qui se découvrait un beau matin une vocation remarquable pour le commerce et s'est mis à spéculer sur la misère publique. »

Les fermiers, très nombreux, qui ont accepté les surtoffres, seront également poursuivis.

Le paiement de la prime de démobilisation

Paris, 4 avril. — On a dit que les démobilisés devraient attendre quelque temps encore le paiement de la prime de démobilisation. Les complications d'écritures sont cause de ce retard. Mais M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat de l'administration de la guerre, a donné des ordres pour que le nécessaire soit immédiatement fait en ce qui concerne les hommes encore sous les drapeaux.

A partir de la semaine prochaine, tout homme démobilisé emportera un certificat de cessation de paiement portant les mentions de ses états de service sur le vu duquel le dépôt démobilisateur établira l'ordre de paiement. Rentré dans ses foyers, le démobilisé, muni de cet ordre, n'aura qu'à se présenter à la caisse du percepteur.

Au comité parlementaire du commerce

Paris, 3 avril. — Le comité parlementaire du commerce, réuni sous la présidence de M. Charles Chaumet, député de la Gironde, ancien ministre, a entendu et approuvé à l'unanimité deux rapports, l'un de M. Ajam, député, sur la création d'un bureau international de statistique commerciale, l'autre de M. Guernier, député, sur l'interdiction des clauses d'exonération de la responsabilité commerciale et industrielle des armateurs dans les connaissements.

AU CONSEIL DES QUATRE

LA QUESTION DE LA SARRE ET DE L'ADRIATIQUE

Paris, 3 avril. — Le conseil des quatre chefs de gouvernement a tenu une séance ce matin. Il a abordé la question de l'Adriatique.

L'après-midi, le président Wilson, MM. Lloy George et Clemenceau ont entendu M. Trumbitch, ministre des affaires étrangères du royaume des Serbes, Croates et Slovènes.

L'Italie, dont les revendications sur la plupart des points sont en contradiction avec celles des Yougo-Slaves, n'était pas représentée à cette audition. L'examen de ce problème compliqué durera plusieurs séances.

DES COMMISSIONS D'EXPERTS POUR LES QUESTIONS EPINEUSES

Ce délai sera mis à profit par les commissions d'experts auxquelles le conseil des Quatre a renvoyé finalement la rédaction des solutions dont il a arrêté le principe.

L'une de ces commissions est composée de M. André Tardieu, pour la France; de M. Hedlam-Morley, pour la Grande-Bretagne, et de M. Herkins, pour les Etats-Unis.

Elle a tenu sa première séance aujourd'hui après-midi. Elle est chargée de rédiger une première formule au sujet de l'attribution à la France de l'exploitation économique du bassin houiller de la Sarre et au sujet de la neutralisation militaire des pays rhénans.

La seconde commission, composée de MM. Loucheur, pour la France; Montaigu, pour la Grande-Bretagne, et Davis, pour les Etats-Unis, aura à faire le même travail relativement aux réparations.

Puis le conseil des Quatre doit reprendre la discussion de ces deux problèmes sur la base des rapports qui lui seront présentés.

Comment travaillent les « Quatre »

Londres, 4 avril. — Un des correspondants du « Daily Mail » à la Conférence de la paix écrit :

« J'apprends qu'aux réunions du Conseil des Quatre aucun secrétaire n'est présent et qu'il n'y est point pris de notes officielles des débats. Après les séances, chacun des quatre hommes d'Etat dicte à son secrétaire un « précis » de ce qui s'est passé. En vue d'une différence d'opinion possible sur ce qui a été dit la veille, ces « précis » sont produits à la réunion suivante et — la chose n'est pas surprenante — il n'est pas rare que les « précis » diffèrent. Le seul remède alors est de faire appel à la mémoire remarquable et à la patience infatigable de M. Paul Mantoux, l'interprète officiel, la seule personne qui soit admise aux réunions du « quadrumvirat ».

France et Angleterre sont d'accord

Paris, 4 avril. — Dans une conversation avec un de nos confrères au sujet de prétendus désentiments franco-britanniques, M. Lloyd George a déclaré :

« Pensez-vous qu'il puisse en exister de réels entre nos deux pays désormais? Ce qu'il y a eu, ce sont des discussions, mais celles-ci ne sont-elles pas indispensables pour arriver à résoudre les problèmes souvent arides qui se posent à l'attention des hommes d'Etat? Je dis que ces discussions ne peuvent être évitées.

» — Alors, l'entente n'a jamais cessé de régner?

» — A aucun moment, répondit vivement M. Lloyd George. Entre la France et l'Angleterre l'entente est restée complète, absolue, voilà ce qu'il faut dire. Voilà ce qu'il faut que le peuple de France sache, parce que cela est vrai, parce que cela est justice. L'Angleterre, qui fut dans cette guerre une si fidèle alliée de la France, l'est encore et au même degré à l'heure actuelle, et elle le sera toujours... toujours!

» Les Anglais, reprit M. Lloyd George, ne sont pas venus se battre côte à côte avec les Français pour que votre pays jouisse d'une tranquillité relative pendant un temps déterminé. Non, ils entendent que la France possède une sécurité complète, entière, dans l'avenir. Vous savez quels sacrifices l'Angleterre a faits pour la délivrance de la France et la libération du monde. Eh bien! ces sacrifices, l'Angleterre ne les regrette pas, elle est prête à les consentir de nouveau, si cela devenait nécessaire pour garantir la paix et l'indépendance de la France. J'ai déjà vu deux fois le fléau de la guerre déchaîné sur la France par l'Allemagne. Eh bien! nous ne voulons plus que ce fléau se reproduise une troisième fois, et fût-ce dans cinquante ans, la France trouvera encore debout, à ses côtés, l'Angleterre avec toutes ses richesses, toute sa puissance. Car il faut, entendez bien ce que je vous dis, que la bête féroce soit domptée. Elle l'est en ce moment, mais si un jour, prête à mordre, elle relevait la tête, elle trouverait encore devant elle, fraternellement unies, la France et l'Angleterre! »

La conférence française franco-allemande de Villette

Paris, 4 avril. — Le château de Plessis-Villette, où résident les membres de la commission financière allemande, est strictement gardé par une centaine de sentinelles qui ont reçu des ordres extrêmement rigoureux. Les délégués allemands ont reçu des recommandations formelles qui viennent encore de leur être renouvelées. Toute explication, toute conversation même leur est interdite. Courtois mais fermeté, ils l'ont signifié à un de nos confrères qui avait pu surprise pénétré dans le château.

Le séjour des délégués allemands n'a pas le caractère d'une fastueuse villégiature. Certes la France, fidèle aux lois de l'hospitalité, les traite dignement. Les chambres qui leur ont été réservées sont fort jolies; les menus, préparés par les soins de l'autorité militaire, sont copieux, la chère est délicate. Mais tout cela a été calculé avec un soin scrupuleux de la mesure et de la bienséance : la flagornerie et le manque d'égards sont également écartés du château de Plessis-Villette.

Les entrevues entre les délégués alliés et allemands vont se poursuivre très fréquemment, mais peut-être ne se dérouleront-elles pas toutes au château de Plessis-Villette. Compiègne, Chantilly et même Paris peuvent très bien, assure-t-on, être choisis comme futurs lieux de réunion. Pour l'instant, les délégués allemands demeurent dans ce coin de l'Oise où vint mourir en 1914 le flot allemand.

Le but du voyage d'Albert Ier

Londres, 4 avril. — Dans les couloirs de la Chambre des communes, on assurait que le voyage du roi Albert, qui est attendu à Londres, n'avait pas seulement pour but de connaître l'état des négociations où la Belgique est engagée, mais surtout de faire connaître au Conseil des Quatre les difficultés auxquelles la Belgique est aux prises, étant donnée la prolongation de l'état de choses actuel.

M. Wilson souffrant

Paris, 4 avril. — M. Wilson est assez sérieusement enrhumé; son médecin lui a ordonné de garder la chambre. Le président des Etats-Unis ne participera pas aujourd'hui aux travaux de la Conférence.

Y aura-t-il une Ligue des Nations?

Une quadruple alliance européenne la remplacerait-elle?

New-York, 4 avril. — Le correspondant à Paris de la « New-York Tribune » télégraphie :

« On pense que tout espoir d'une Ligue des nations telle qu'elle avait été rêvée par M. Wilson est maintenant pratiquement évanoui et que de grands efforts sont faits pour conclure dans le délai de dix jours une paix de compromis qui mettra un terme à la paralysie économique et à l'agitation dans le monde.

» L'optimisme de la presse qui a toujours soutenu l'idée de la Ligue des nations a décru. Certains critiques de la Ligue favorisent ouvertement l'idée d'une alliance entre la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et la Belgique au lieu d'une Ligue des nations.

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

Au Caucase et dans l'Oural
les bolcheviks subissent de graves défaites

Au Caucase on leur fait 50,000 prisonniers

Londres, 4 avril. — Le War Office annonce que les bolcheviks ont été complètement battus dans la Russie méridionale par les forces russes demeurées fidèles, et qu'ils ont perdu Vladicaukaz.

Le général Stirko a vaincu leur armée, forte de plus de 100,000 hommes, faisant plus de 50,000 prisonniers et capturant un matériel de guerre considérable : treize trains blindés, 400 locomotives, 200 canons, 350 mitrailleuses et une grande quantité d'équipements militaires ont été pris.

Toute la région du nord du Caucase, depuis la mer Noire jusqu'à la mer Caspienne, est entièrement déblayée de bolcheviks. De nombreuses divisions se forment du côté des Russes.

Londres, 4 avril. — Des télégrammes d'Omsk annoncent que depuis ces derniers jours les bolcheviks battent en retraite sur le front d'Orenbourg avec une telle rapidité que les armées qui les poursuivent perdent le contact.

Le butin est considérable. La capture des déserteurs bolcheviks continue. Un régiment entier de cavalerie bolcheviste est passé du côté des Sibériens, à Sterlitomak.

Le général Doutoff annonce que les bolcheviks avaient accumulé à Orenbourg près de 175,000 tonnes de grain saisi dans les villages. Les cosaques essaient maintenant de transporter ce grain à Samara, mais c'est là un travail très difficile, la voie ferrée étant coupée.

On attache une grande importance à la prise récente de Menselinsk, qui facilitera l'enveloppement de l'aile droite bolcheviste dans le secteur de Serapoul.

Violents combats entre Japonais et bolcheviks

Tokio, 3 avril. — Des combats violents se sont engagés le 15 mars entre Japonais et bolcheviks près de Potikareo, dans la province de l'Amour.

Les Japonais, qui n'étaient qu'au nombre de 300, ont été encerclés par plus de 1,000 bolcheviks, qui ont été repoussés après une lutte acharnée. Les bolcheviks ont perdu 250 hommes et les Japonais 50.

ACCORD CONCLU ENTRE LES CHEFS ANTIBOLCHEVIKS DE SIBERIE

Londres, 4 avril. — On mande de Kharbine (retardée) :

« Les atamans Semenoff et Kalmykoff, le général Horvath, les généraux Dietrich et Romanovsky se sont rencontrés dans une conférence qui a aplani les malentendus, et les deux atamans vont aller à Vladivostok pour conclure un arrangement avec les généraux Ivanoff et Rinoff, et se poster avec leurs cosaques vers le front de l'Oural. Le contrôle des chemins de fer est rapidement pris en mains par les Américains. Ceux-ci contrôleront le secteur Kharbine-Omsk, tandis que les Japonais prendront sous leur protection toutes les lignes de l'Amour et le secteur est de Kharbine. »

Les hostilités se poursuivent entre Ukraniens et Polonais

Cracovie, 3 avril. — Les combats se poursuivent entre Polonais et Ukraniens, ces derniers n'ayant donné, jusqu'à présent, aucune suite à la démarche de M. Wilson en faveur d'une suspension d'armes. La situation des Polonais, grâce à l'arrivée de renforts, est déjà moins difficile et tend à s'améliorer encore.

Des renforts alliés pour la Mourmanie

Londres, 3 avril. — D'après les nouvelles qui parviennent de la Russie septentrionale, la situation serait de nature à causer une certaine anxiété. On considère l'envoi de renforts comme une nécessité urgente. Un détachement de troupes américaines s'est déjà embarqué à bord de plusieurs croiseurs à destination de la Mourmanie, et des détachements britanniques ne tarderont pas à suivre.

A Arkhangel, aucun renfort ne pourra être envoyé avant fin mai, et les bolcheviks attaqueront probablement avant le dégel avec des forces considérables, dans le but de jeter les alliés à la mer. Les effectifs britanniques à Arkhangel sont d'environ une division renforcée de quelques détachements alliés sous le commandement du général Ironside.

Londres, 4 avril. — Au moment des grandes batailles de France, un petit corps de troupes fut envoyé à Arkhangel et à Mourmansk pour y contrebalancer l'action allemande et y constituer un centre de ralliement pour les Russes patriotes. Les hommes ainsi envoyés ne constituaient pas des troupes d'élite; ils appartenaient à la classe B et même à la classe C 3, ce qui ne les empêche pas au reste de faire de l'excellente besogne.

Ce sont ces troupes qui sont en péril, à l'effectif de 12,000 hommes. Les bolcheviks ont concentré sur la Dvina une flottille de 70 unités armées et comptent nous attaquer en amont. La Dvina, sur laquelle campent nos troupes, dégèle bien avant l'océan Arctique. Evidemment, le corps anglais se trouve en face d'un danger imminent qui le laissera aux prises avec des forces très supérieures.

Sur la côte mourmane, le péril n'est pas moins pressant; tout récemment, le général Murray réclamait instamment du secours. Sa situation s'aggrave du fait que les troupes finnoises placées sous ses ordres se débandent. Il n'a plus d'espoir que dans l'arrivée des renforts américains et anglais.

Des journaux comme le « Times », le « Daily Mail », jettent le cri d'alarme.

Le « Daily Mail » dit : « Les alliés ont connu le pitoyable spectacle de l'indécision, alors que Lenine et Trotzky agissaient. La nouvelle que les forces alliées sont durement pressées devrait enfin secouer l'apathie des hommes d'Etat actuellement à Paris. »

Le « Times » dit : « Quelle que puissent être nos vues politiques, nous devons assister nos soldats, d'abord pour éviter toute possibilité d'un désastre militaire. C'est seulement après que nous discuterons sur les principes. Si les bolcheviks remportaient la victoire, cela compromettrait gravement notre prestige militaire dans toutes les régions de l'Asie où l'Angleterre et la Russie sont en contact; elle serait représentée comme une victoire de la Russie sur l'Angleterre, victoire du soleil levant des bolcheviks, victoire de la Ligue rouge sur la ligue des nations. Il y a là un péril auquel nous et nos alliés ne pouvons pas nous résigner et la façon de l'éviter est plutôt militaire que politique. »

TERRIBLES EPIDEMIES A MOSCOU

Helsingfors, 4 avril. — Entre autres épidémies, la morve a fait maintenant son apparition à Moscou. Les épidémies se propagent avec une rapidité effroyable, spécialement par les poux, qui sont les véhicules de la contagion.

Un émissaire officieux du gouvernement américain chez les bolcheviks

Paris, 4 avril. — Le gouvernement américain a envoyé officieusement un journaliste en Russie afin d'obtenir des renseignements exacts sur la situation. Ce journaliste, M. Bullitt, vient de rentrer à Paris. On dit qu'il a été reçu par Lenine, avec lequel il aurait eu une longue conversation. Le délégué américain a décidé de ne pas rendre son rapport public.

Les prétendues ouvertures de Lenine dont il a été question hier à la Chambre des communes ne sont pas confirmées. Il est vraisemblable que c'est le retour de M. Bullitt qui a donné naissance à ces bruits.

Le gouvernement allemand commanditaire de Lenine

Zurich, 4 avril. — M. Vorst écrit dans le « Berliner Tageblatt » au sujet de la publication « le Complot germano-bolcheviste » (70 documents édités par le Comité américain d'informations publiques à Berne, 1919) : « Il s'agit de documents échangés entre les autorités allemandes, c'est-à-dire entre les bureaux du grand état-major, et le gouvernement bolcheviste. La plus grande partie de cette collection porte malheureusement gravé sur le front le timbre de la véracité. Elle passe en revue des documents prouvant les relations intimes du grand état-major allemand avec le gouvernement de Lenine; elle constate que le gouvernement allemand s'est immiscé dans la politique intérieure de la Russie, qu'il a prêté un appui financier inportant au gouvernement bolcheviste, et qu'il a soutenu ce régime par ses conseils. »

M. Vorst conclut que, de même que les autorités militaires allemandes ont servi le bolchevisme pour arriver à leurs buts impérialistes, de même Lenine et Trotzky ont servi l'impérialisme allemand pour arriver par lui à la révolution mondiale.

L'agence Wolff s'empresse de qualifier cette œuvre de faux grossier.

Les événements de Hongrie

LE REVOLUTIONNAIRE HONGROIS BELA KUN A MUNICH

Bâle, 4 avril. — Le ministre des affaires étrangères de Hongrie, Bela Kun, est arrivé à Munich avec une nombreuse suite, dans un wagon spécial.

Le général Mangin n'ira pas en Hongrie

Paris, 3 avril. — C'est à la suite de la décision prise par le Comité des Quatre de confier une mission d'enquête en Hongrie au général anglais Smuts, que le général Mangin, dont l'envoi en Roumanie avait été envisagé, est reparti hier pour Mayence, où il reprend sa place à la tête de la 10e armée.

Le général Berthelot restera en Roumanie.

En Autriche

POURSUITES JUDICIAIRES CONTRE LES HABSBOURGS

Londres, 4 avril. — On télégraphie de Vienne :

« L'Assemblée nationale vient de voter une loi permettant d'exercer des poursuites judiciaires contre tous les membres de la dynastie des Habsbourgs, y compris la branche ducale de Parme. »

LE BANNISSEMENT DES HABSBOURGS

Bâle, 4 avril. — On mande de Vienne :

« L'Assemblée nationale a adopté, à l'unanimité par suite de l'abstention d'une grande partie des chrétiens-sociaux, le projet de loi sur le bannissement de la dynastie des Habsbourgs. »

En Bulgarie

DESORDRES BOLCHEVISTES REPRIMÉS PAR LES ALLIÉS

Athènes, 28 mars (retardée). — Les socialistes extrémistes ont tenté de créer un mouvement bolcheviste à Varna. Les autorités alliées firent occuper la ville par des troupes britanniques, qui y proclamèrent la loi martiale. Tous les coupables sont envoyés devant un conseil de guerre britannique, et ils seront sévèrement punis.

Le «Goliath» bat un nouveau record

IL DEPASSE 6,000 METRES AVEC 14 PASSAGERS

Paris, 3 avril. — Le « Goliath » vient d'accomplir cette après-midi une nouvelle prouesse en établissant le record du monde de la hauteur avec quatorze passagers, y compris le pilote.

Le « Goliath », dont la performance a été constatée officiellement par M. Fournier, commissaire de l'Aéro-Club de France, a dépassé les 6,000 mètres, le barographe ne pouvant enregistrer une plus grande hauteur.

Parti à 17 heures de Toussus-le-Noble, le « Goliath » est revenu à son port d'attache à 18 h. 44. La durée de l'ascension s'est faite en 1 h. 4; la descente en 40 minutes.

Les recordmen de l'air ont survolé le Bourget et la butte Montmartre. Trois d'entre eux furent légèrement indisposés. Le lieutenant Bossourit, pilote, constata à plus de 6,000 mètres une température de 31 degrés au-dessous de zéro.

Un service aérien Angleterre-France

Rouen, 4 avril. — Le maire d'Hastings vient d'écrire au maire du Tréport en vue de l'organisation d'un service d'hydroplanes qui partiraient d'Hastings avec des passagers pour les transporter ensuite en divers endroits de France. Un emplacement près de la mer, au Tréport, servirait de garage aux hydroplanes.

Le Conseil municipal du Tréport a donné tous pouvoirs au maire pour amener la prompte réalisation de ce projet.

Quatre aviateurs tués dans une collision d'aéroplanes

Coblentz, 4 avril. — Alors qu'ils étaient en observation, deux aéroplanes sont entrés en collision, et les quatre aviateurs qui les montaient ont été tués. Ce sont les lieutenants Nichols, Coë, S. Volk et le pilote Solerno.

Aux États-Unis

M. Wilson rentrerait le 20 avril

Washington, 4 avril. — Le président Wilson espère s'embarquer pour les Etats-Unis vers le 20 avril. Avant de quitter la France, il convoquerait par câblogramme une session spéciale du Congrès pour les premiers jours de mai.

L'ARMISTICE

L'Armée Haller attendue à Dantzig

Bâle, 4 avril. — Le sous-commissariat polonais de Dantzig a publié l'avis suivant :

« D'après les nouvelles qui nous arrivent de Paris, l'armée polonaise en France va débarquer bientôt à Gdansk (Dantzig) afin de défendre le front oriental contre la poussée bolcheviste. La solennité de l'heure dicte à la population polonaise une tenue irréprochable. Il faut que nous attendions avec calme et confiance la délimitation de nos frontières par la Conférence. »

Zurich, 4 avril. — Suivant des nouvelles de Dantzig, des représentants de l'Entente seraient arrivés dans cette ville, où ils inspectent les lieux afin de loger les soldats alliés qui doivent arriver prochainement.

Provocations allemandes à Dantzig

Bâle, 3 avril. — On mande de Dantzig que les autorités allemandes qui ont décidé de poursuivre pour haute trahison tous les notables polonais de la ville ne cessent d'exciter la population afin de provoquer des troubles et des collisions sanglantes. Dans le même but, les autorités municipales ont congédié tous les employés d'origine polonaise et même quelques Allemands coupables de comprendre la langue polonaise.

La Conférence de Spa

Une nouvelle réunion

Spa, 3 avril. — Une nouvelle réunion, à laquelle assistaient le maréchal Foch, les généraux Weygand et Nudant d'une part; M. Erzberger, le général Hammerstein, le secrétaire d'Etat Simman, d'autre part, a eu lieu à onze heures, à la ville Neubois. La conférence a duré jusqu'à midi trente.

Les navires allemands en Angleterre

Londres, 4 avril. — Il arrive chaque jour en Grande-Bretagne plusieurs navires allemands. Il y en a à l'heure actuelle 43 dans le Firth of Forth, qui représentent un tonnage total de plus de 200,000 tonnes.

Le massacre des prisonniers français de Mannheim

La sentinelle coupable est acquittée

Zurich, 4 avril. — Les journaux allemands relatent que le conseil de guerre de l'empire vient de rendre son jugement dans l'affaire du camp de Mannheim, où, peu après la signature de l'armistice, trois soldats français furent tués. Les juges reconnurent que la sentinelle qui a tiré sur les prisonniers français est coupable d'homicide par négligence et que cet acte est contraire au droit des gens. Ils rendirent un arrêt déclarant le gouvernement allemand responsable de la mort des trois soldats français. Mais ils acquittèrent néanmoins la sentinelle coupable, parce qu'elle avait accompli son acte alors qu'elle était dans un état de grande « faiblesse nerveuse ».

L'exécution du capitaine Fryatt

Bâle, 3 avril. — On mande de Berlin que la commission allemande du droit des gens publie la décision suivante :

« L'exécution du capitaine Fryatt, que le tribunal militaire de Bruges a prononcée sur la base de la procédure en conseil de guerre du 27 juillet 1916, ne contient aucune atteinte au droit des gens. La commission regrette très vivement la rapidité avec laquelle ce jugement a été exécuté. »

Le jugement et les considérants ont été transmis mercredi soir aux représentants de l'Angleterre et au ministre président hollandais.

A LA CHAMBRE

Le régime de l'alcool

Paris, 4 avril. — Ce matin, on a continué dans une salle déserte la discussion du projet sur le régime provisoire de l'alcool.

M. Boisneuf a défendu à l'article premier un amendement tendant à faire accorder aux rhums et taffias de nos colonies le bénéfice du régime d'équivalence avec les eaux-de-vie naturelles.

A cette occasion le décret du 30 mars courant, permettant la fabrication de l'alcool de caroubes et de figues (puisqu'il par le fruits de toute origine), alcool qui pourra ainsi devenir alcool de bouche, a été très vivement discuté. Un débat extrêmement confus s'est engagé qui s'est conclu par la déclaration du ministre qu'il allait abroger immédiatement son décret, tout en cherchant une solution qui permette d'utiliser les dates et caroubes d'Algérie actuellement dans les ports.

L'amélioration de nos ports et de notre navigation intérieure

Paris, 3 avril. — Le gouvernement vient de déposer un projet de loi réglant la participation financière de l'Etat aux travaux d'amélioration et d'exécution des voies de navigation intérieure, ainsi que des ports maritimes. Le projet envisage d'une part les travaux faisant l'objet de concession ou de travaux exécutés dans les ports maritimes soumis au régime de la loi du 5 juillet 1912. L'exposé des motifs fait ressortir que les travaux en cours d'exécution ou décidés atteindront au moins un milliard.

L'exportation de nos vins et leur consommation à l'étranger

Paris, 3 avril. — Une délégation de la Confédération générale des vignerons et des grandes Associations viticoles de France, accompagnée de M. Barthe, député de l'Hérault, a été reçue au ministère du commerce par M. Filguera, directeur du service du commerce. La délégation a entretenu M. Filguera des moyens pratiques de développer l'exportation de nos vins et de nos eaux-de-vie, ainsi que des mesures nécessaires à prendre pour empêcher l'interdiction de la consommation des produits français sur les marchés étrangers. Le directeur est tombé complètement d'accord avec la délégation et l'a assurée qu'il se tiendra en rapport avec les Associations viticoles pour toutes les mesures à prendre et dans le but de coordonner les efforts à entreprendre.

Les démobilisés n'ont pas droit au quart de place

Paris, 4 avril. — Un grand nombre de militaires et d'officiers de complément envoyés en congé illimité

L'ARMISTICE

LE MARECHAL FOCH A SPA

Il signifie aux délégués allemands les décisions des alliés

Spa, 3 avril. — A 8 heures 20, le train du maréchal Foch entre en gare. Il est arrêté sur la première voie après avoir longé le train spécial dans lequel M. Erzberger et sa suite ont passé la nuit.

Le maréchal Foch reste dans son wagon-salon, et a aussitôt un assez long entretien avec les généraux Weygand, Nudant, Deitiker et Dupont, puis le train est remorqué sur une voie de garage.

Dès son arrivée, le maréchal Foch a fait savoir à M. Erzberger, par le colonel Fournier, que, contrairement aux dispositions antérieures, il aurait un premier entretien avec lui dans son wagon à 9 heures 30.

A l'heure dite, M. Erzberger est introduit auprès du maréchal Foch, assisté de l'interprète français Laperche.

La conférence, qui a eu lieu en présence du général Weygand, a duré quarante minutes, pendant lesquelles le maréchal Foch a exposé aux plénipotentiaires allemands les décisions de l'Entente.

M. Erzberger s'est borné à écouter l'exposé du maréchal.

A dix heures et demie, M. Erzberger quitte le wagon du maréchal Foch pour rejoindre son train, portant une serviette sous le bras; il s'éloigne à pas précipités, paraissant en proie à une vive émotion.

Après une heure de conférence avec le général Hammerstein et ses conseillers techniques, M. Erzberger, accompagné de deux secrétaires quitte la gare, se dirigeant vers l'hôtel britannique où logent les membres allemands de la commission permanente d'armistice.

A dix heures quarante-cinq, le maréchal Foch monte en auto se rendant à la villa Neubois, où il est invité par le général Nudant. Sur tout le parcours, il est acclamé par la population. Toute la ville est pavoisée aux couleurs belges et alliées.

Les membres de la mission américaine offrent ce soir un banquet en l'honneur du maréchal Foch, qui est invité demain par les membres de la mission britannique.

La quatrième audience du procès LENOIR, HUMBERT, DESOUCHES, LADOUX

Paris, 3 avril. — Le président, le colonel Masselin, a terminé en une audience et demie, la première partie de la tâche qu'il s'était fixée. Il a débarrassé le débat de tous les accessoires. Il a demandé à Lenoir, à Desouches et à Charles Humbert de s'expliquer sur tout ce qui n'est pas l'affaire proprement dite du « Journal ». Il a interrogé complètement le capitaine Ladoux sur les deux chefs d'accusation pour lesquels il est poursuivi.

Il lui reste maintenant à entrer dans le fond même de la discussion : De quelle façon le « Journal » est-il passé des mains de M. Lenoir entre celles de la Société Lenoir-Desouches-Humbert, et ensuite entre les mains d'Humbert associé avec Bolo pacha ?

Pour arriver à trancher cette question capitale, le colonel Masselin adoptera l'ordre chronologique.

LES DOCUMENTS QUI DISPARAISSENT

Le capitaine Mornet pose tout d'abord une question au capitaine Ladoux, sur la lettre signée « Une bonnef française » et qui était jointe au cryptogramme.

R. : Il était contenu dans un carton « documents divers », dit-il. J'ai brûlé, je m'en souviens, un dossier politique contenant des souvenirs, un dossier concernant des coupures de journaux, des dénonciations n'ayant aucune valeur. Peut-être le dossier du cryptogramme a-t-il été brûlé avec cet autre dossier, je ne m'en souviens pas exactement. Mais c'est une des sept hypothèses que j'ai émises spontanément devant le lieutenant Jousselin. D'autre part, les seuls documents intéressants, des télégrammes, ont été mis à la disposition des services intéressés, et j'aurai pu me dispenser d'en garder copie.

Le capitaine Mornet : Vous priviez votre successeur d'une source de renseignements intéressants ?

Ladoux : Mon successeur n'avait rien à voir là-dedans.

D. : Mais avez-vous parlé à vos chefs de cette distraction ?

R. : Mes chefs ignoraient l'existence de ces dossiers. Mais vous ne vous doutez pas du tout de ce qu'il y avait là-dedans : des enfantillages, des pièces érotiques, des dénonciations anonymes sans aucune valeur.

Le capitaine Mornet : Mais il ne fallait rien détruire : vous ne pourriez pas émettre aujourd'hui l'hypothèse de la destruction par inadvertance du cryptogramme.

Le président : Le conseil appréciera.

CONTRADICTIONS ET INCIDENTS

Le capitaine Ladoux, interrogé, déclare qu'en décembre 1914, Desouches et Lenoir lui avaient parlé d'un consortium de journaux français à créer.

« J'adresse au capitaine Ladoux un démenti formel sur ce point, dit **Desouches**, soudain ému. »

Lenoir nie également.

Le capitaine Ladoux : Je maintiens que c'est exact ! Lenoir et Desouches ont parlé à M. Tannery, en février 1915, de l'achat du « Journal ». J'ai même retenu une expression. Il disait qu'il aurait « accès à la cour d'Allemagne ».

Me de Molènes, se préoccupant de la défense de Lenoir, esquisse une attaque contre Ladoux :

N'avez-vous pas entrepris une opération analogue à celle que Lenoir appelait « l'escroquerie au Boche ? »

Ladoux : Oui ! avec l'autorisation écrite du ministre de la guerre.

— Qu'est au juste cette opération ?

Le président voudrait le savoir, mais il se préoccupe avant tout de la... défense nationale !

Qu'on ordonne le huis clos, s'il le faut ! s'écrie **Me de Molènes**, proposition qui inquiète un peu le public.

Le **capitaine Ladoux**, fait juge de savoir ce qu'il peut dire ou taire, déclare au milieu de l'attention générale :

J'avais pensé à tromper les Allemands avec les « blancs » que pratiquait la censure dans les morasses des journaux. Les Allemands voulaient savoir ce que représentaient ces blancs. Nous leur fîmes passer de fausses indications par l'intermédiaire de certains neutres.

Mais Ladoux tient à bien préciser qu'il n'a jamais pensé à utiliser Lenoir pour ces besognes. Et, d'autre part, si Lenoir avait tenté de l'intéresser à une affaire pouvant servir les Allemands, il « l'aurait fait conduire au fossé de Vincennes ».

Le capitaine Mornet : Vous n'avez jamais songé à employer Lenoir pour l'achat d'un journal ou pour faire aboutir les tractations avec les Allemands ?

Le capitaine Ladoux : Jamais !

Sur une question de Me de Moro-Giafferi, **Lenoir** s'anime pour la première fois depuis le début de l'affaire. Tourné vers le banc de la défense, le visage rouge, il se dédignera, dit-il, s'écrie : « Le contrat Schœller est une affaire correcte ! Il n'y a rien à faire avec « l'escroquerie au Boche » prévue par le deuxième bureau dont on parlait tout à l'heure. Mon père s'en était occupé. L'affaire Schœller n'est pas une escroquerie.

Le capitaine Mornet ramasse prestement la balle. Nous sommes d'accord, Lenoir ! L'affaire Scœller ne peut être qu'une escroquerie ou une trahison.

Vous venez de dire que ce n'est pas une escroquerie. Je conclus que c'est une trahison.

Ou ne trahit pas, réplique **Lenoir**, lorsqu'on travaille sous les yeux de son père, à côté d'un officier ministériel et qu'on veut servir les intérêts de son pays et peut-être ceux de la Suisse (sic).

Le **capitaine Mornet** dresse le poing, selon un geste familier : N'évoquez pas trop, dit-il, l'ombre de votre père ! (Mouvement.)

Me de Molènes : Il sera donc dit que les morts eux-mêmes ne vous échapperont pas ! M. Lenoir, père était, sachez-le, d'une honorabilité reconnue de tous. (Mouvements divers.)

Le **capitaine Mornet** : Il y a d'autres morts dont la mémoire n'a pu échapper à des accusations de ce genre !

Alors **Me de Molènes** s'élève avec violence contre ces dernières paroles du capitaine Mornet; il s'étonne que de pareilles accusations puissent être apportées à l'audience.

Le **capitaine Mornet** : Je m'expliquerai dans mon réquisitoire.

Le **colonel Masselin** se tourne alors vers Desouches : Donnez-nous des détails sur vos projets relatifs au « Journal » lorsqu'enfin vous les avez eus !

Desouches affirme avoir ignoré la provenance suspecte des 10 millions fournis par Pierre Lenoir. Je savais, ajoute-t-il, que le père de Lenoir avait été en pourparlers pour l'achat du « Journal », et j'ai tout naturellement pensé que le fils s'intéressait à cette opération. Je ne me suis occupé de cette affaire qu'en tant que mandataire de la famille Lenoir et représentant de M. Lenoir père qui avait fourni de très gros capitaux. Malheureusement, M. Lenoir père est mort deux jours après la réunion du premier conseil d'administration. Quant à moi, je ne suis resté membre de ce conseil que cinq ou six jours, car dès que j'ai vu ce qui se passait j'ai donné ma démission.

LES VOYAGES EN SUISSE

Le président parle maintenant des voyages en Suisse accomplis par Lenoir. Il lui demande certaines précisions sur le but de ces déplacements. Lenoir se retranche toujours derrière ce souci de réaliser les dernières volontés de son père, dit-il. (Mouvement dans la salle.)

Le président s'adresse tour à tour à Desouches et à Lenoir, les pressant de s'expliquer. Il parvient à mettre en contradiction les deux inculpés au sujet des dates et de la prise des places à la Compagnie des wagons-lits.

Me de Molènes et **Me Audepin** discutent sans se mettre d'accord sur les rôles de Lenoir et Desouches dans ces voyages.

Le **président** : Le conseil constate le désaccord.

Le colonel Masselin rappelle le projet de contrat avec Schœller pour l'achat du « Journal », rédigé par Desouches. Celui-ci en a reconnu être l'auteur; c'est un véritable brouillon du texte signé par Schœller et Lenoir.

Le colonel Masselin mène un interrogatoire extrêmement serré. Il ne néglige aucun point du rapport, il contrôle toutes les dates, il presse de plus en plus Lenoir et Desouches de donner tous éclaircissements sur leurs voyages, leurs relations, leurs rencontres, les mobiles de leurs moindres faits et gestes. La fatigue de Lenoir et de Desouches est visible.

Pendant ce temps, Me de Moro-Giafferi s'entretient fréquemment avec Charles Humbert, lequel sourit et paraît pour l'instant fort satisfait.

On en arrive au rôle de M. Arthur Schœller dans toute cette affaire.

Me de Moro-Giafferi : Schœller est un grand industriel suisse germanophile de Zurich. Il a toujours refusé de s'expliquer clairement sur les conditions de sa rencontre du 15 mai 1917 avec Lenoir ou avec Desouches.

Le **président** cherche vainement à faire préciser quel fut celui des deux accusés qui apporta et présenta le contrat pour l'achat du « Journal » au cours du voyage de Berne le 15 mai 1915. Est-ce Lenoir, est-ce Desouches ?

LE CONTRAT SCHŒLLER

Après une suspension d'audience, le président fait donner lecture du contrat signé par Arthur Schœller et Pierre Lenoir, et daté de Zurich, 7 juin 1915, puis du projet de contrat rédigé par Desouches. De cette confrontation des deux textes, il apparaît que le projet Desouches a évidemment servi à la rédaction du contrat Schœller.

Mais Desouches prétend qu'il s'agit d'un projet omnibus qui pouvait aussi bien s'appliquer à toute autre entreprise.

Le président : Alors, comment expliquez-vous cette phrase de votre projet : « M. X... s'engage à mener la politique économique et financière que lui dictera M. Z... ! » Qui dit « dicter », dit « imposer ».

Desouches : C'est un libellé qui peut s'appliquer à des affaires similaires. (Mouvements).

Le président, poursuivant méthodiquement la discussion de chacun des six articles de ce contrat, montre que ce contrat ne constitue pas autre chose qu'une sorte de prêt sur gage attribuant au prêteur la propriété du nantissement, au cas où l'emprunteur n'exécuterait pas ses engagements.

LES MILLIONS DE SUISSE

Le **président** à Lenoir : Pourquoi vous êtes-vous fait adresser au nom de Mme d'Arlix, à la date du 2 juillet 1915, le télégramme suivant : « Nouvelles malheureusement moins favorables. Traitement plus compliqué qu'on ne croyait. Il faudra encore une quinzaine de jours pour mettre Robert sur pied. Signé : Suzanne Aubert. » Et le 7 juillet, cet autre télégramme : « Santé des enfants meilleure. Alfred pourra partir 8 juillet; je conserverai Robert jusqu'au 20 juillet. Affectueusement. Signé : Suzanne Aubert. »

Le **capitaine Mornet** : Dites-nous quels étaient les enfants dont il est parlé dans ces télégrammes ?

Lenoir : Ah ! je ne connais pas toutes les relations de Mme d'Arlix !

Me de Molènes : Si, heureusement, nous en connaissons quelques-unes. Nous en parlerons en temps opportun !

Le **capitaine Mornet** : L'accusation a fait la preuve qu'il était fait allusion dans ces télégrammes à l'envoi des 10 millions de juillet 1915. Les enfants représentent l'ensemble du paiement : « Alfred », le paiement fait le 8 juillet, et « Robert », le paiement fait le 20 juillet.

Et, complète le **président**, Lenoir a été immédiatement en Suisse après avoir reçu ces télégrammes qui lui indiquaient que des difficultés surgissaient du côté de Schœller pour la remise des fonds.

Me de Molènes : Ce ne sont là que des conjectures !

Le **président** : Passons au versement de ces fonds. C'est vous, Desouches, qui avez reçu les fonds. De qui ?

Desouches : D'un personnage que j'ai pris pour un envoyé de Lenoir père.

Le **président** : Il vous a remis en deux fois 10 millions.

Desouches : Oui.

Le **président** : Et vous n'avez pas donné de reçu ?

Desouches : Non, mais j'ai écrit à Lenoir, et je ne me suis pas caché. J'ai déposé ces fonds à mon nom, au Comptoir d'Escompte.

Le **capitaine Mornet** : Ainsi vous recevez 10 millions sans donner de reçu ? Nous avons déjà cela dans l'affaire Bolo !

Le **président** : Et vous ne vous êtes pas étonné, Desouches, de la composition de cette somme qui comprenait au total 65,738 billets.

Desouches : Non, mon colonel !

Le **président** : Vous ne vous êtes pas dit que toutes ces coupures pouvaient provenir des contributions prélevées par les Boches dans nos départements envahis ?

Desouches : Non !

L'audience est levée.

AU PALAIS BOURBON

Les députés manifestent en faveur du désarmement de l'Allemagne

Le projet de M. Reynaud

Après une discussion sur la réforme électorale, dont on verra les détails plus loin, **M. Raynaud** dépose son projet de résolution tendant à inviter le gouvernement à obtenir le désarmement de l'Allemagne.

Ce projet est ainsi libellé :

« La Chambre, résolue à obtenir le désarmement complet de l'Allemagne, invite formellement le gouvernement à soutenir et à faire prévaloir à la Conférence de la paix l'idée essentielle que l'Allemagne ne doit conserver ni armée, ni organismes militaires, ni armements d'aucune sorte, et qu'il ne doit être maintenu dans chacun des Etats allemands que les forces de police et de gendarmerie nécessaires au maintien de l'ordre intérieur. »

Nous avons pensé, dit M. Raynaud, qu'il y avait lieu d'appeler l'attention du gouvernement sur la grave question du désarmement de l'Allemagne. Pour mettre l'Allemagne hors d'état de nuire, tous nos gouvernants ont déclaré qu'il fallait détruire le militarisme prussien.

M. Raynaud : Il faut que le gouvernement nous dise ses intentions. Nous demandons, au nombre de 225, que les alliés décident qu'il n'y ait pas d'armée permanente en Allemagne, ni ministère de la guerre, ni grand état-major, ni écoles militaires, ni armements d'aucune sorte.

Nous désirons que l'Allemagne ait seulement des forces de gendarmerie nécessaires au maintien de l'ordre, mais pas d'armée permanente. Nous demandons la discussion demain.

Voix diverses : Tout de suite !

M. Deschanel lit alors un extrait du traité de droit parlementaire de M. Pierre, d'après lequel tout projet tendant à limiter le droit de négociations du gouvernement est inconstitutionnel. (Mouvements prolongés, agitation.) Pour négocier, le gouvernement est absolument libre de son action. (Vifs mouvements, agitation.) La Chambre en décida ainsi le 4 juin 1880, à propos d'un traité de douanes.

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, déclare :

Le gouvernement ne peut, comme le président, que constater le caractère anticonstitutionnel de la proposition. (Exclamations sur divers bancs, agitation).

Le gouvernement rend pleine justice à la pensée des signataires. Il vous demande de lui faire pleine confiance. Il fera tout ce qu'il pourra pour faire triompher ces idées à la Conférence, en principe. (Vives interruptions).

Je dis : en principe, parce que je ne dis que ce que je puis dire. (Exxclamations, mouvements.) Nous ferons en sorte de répondre à l'objectif de M. Raynaud et de ses collègues. Je ne dis rien de plus. Je vous demande de juger si mes explications sont suffisantes. (Mouvements divers, exclamations, agitation).

M. Raynaud monte à la tribune :

Je sais gré, dit-il, au gouvernement de ses explications. Tous les groupes de la Chambre veulent que le militarisme allemand soit détruit. Les deux commissions de l'armée et des affaires extérieures se sont prononcées pour le projet de résolution. Il y a trois mois, on a pu dire de l'Alsace-et-Lorraine que le plébiscite était fait. Après la manifestation unanime de tous les groupes de la Chambre, on peut dire aussi que le vote est acquis, et je me tiens pour satisfait. Je n'insiste pas pour un scrutin, le vote est acquis. (Applaudissements).

Malgré quelques protestations à l'extrême gauche, l'incident est clos.

La réforme électorale

Après avoir entendu l'éloge funèbre du lieutenant-colonel du Halgouët, député d'Ille-et-Vilaine, la Chambre reprend la discussion de la réforme électorale.

M. Pierre Dupuy développe un contre-projet.

D'après la proposition de M. Pierre Dupuy, les élections se feraient au scrutin unanominal d'arrondissement, en un seul tour comportant élection de tous les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

M. Dessoye rapporteur, combat ce contre-projet, qui maintient le scrutin d'arrondissement.

M. Pierre Dupuy le retire alors en se réservant d'amender les articles.

La Chambre est saisie d'amendements de **M. Bracke** et de **M. Ernest Lafont**, établissant le droit électoral des deux sexes.

M. Varenne, président de la commission : Il ne s'agit pas de voir sur le statut électoral ou le droit de vote, mais d'une loi de procédure électorale. Aussi la commission demande à la Chambre de se prononcer d'abord sur les amendements relatifs au mode de scrutin. Nous demandons seulement à tous les auteurs d'amendements d'ajourner avant les vacances de Pâques.

LE VOTE DES FEMMES AJOURNE

M. Rouleaux Dugage (Orne), partisan de la réforme, se plaint d'un système qui éloigne les femmes du droit du suffrage. A l'heure actuelle, des centaines de milliers de familles dont les chefs sont tombés pour la patrie ne sont pas représentées.

En conséquence, M. Rouleaux Dugage propose cet article : « Les membres de la Chambre des députés sont élus par tous les Français, sans distinction de sexe ni d'âge, qui ne se trouvent dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi. Le droit électoral des mineurs non émancipés est exercé par leur père et, à défaut, par leur mère ou par leur tuteur ou tutrice. »

M. Charles Benoist combat cet amendement, qui soulève des questions trop graves pour être résolues à l'occasion d'une loi de procédure.

M. Alexandre Varenne : La commission demande la disjonction.

Elle est prononcée par 302 voix contre 187. On disjoint aussi un amendement de M. Bracke accordant aux femmes âgées de plus de vingt et un ans l'électorat et l'éligibilité.

M. Andrieux soutient un amendement d'après lequel « les droits à l'électorat et à l'éligibilité sont applicables à tous les Français, sans distinction de sexe ».

M. Varenne : La commission désire que le vote de la disjonction ne préjudicie en rien aux revendications féministes. Dans sa majorité elle est favorable à ces revendications et soutiendra un projet dans ce sens.

Il sera très facile d'adapter notre projet au vote des femmes. Décider ce vote aujourd'hui, c'est une manœuvre.

M. le président Deschanel : C'est un peu vif...

La disjonction de l'amendement Andrieux est prononcée par 335 voix contre 144.

M. l'abbé Lemire obtient la disjonction de son amendement accordant deux voix aux hommes mariés.

La suite du débat est renvoyée à une prochaine séance.

LE REGLEMENT TRANSACTIONNEL ENTRE LES COMMERÇANTS ET LEURS CREANCIERS

Sans débat, on a adopté le projet voté par le Sénat relatif à l'institution d'un règlement transactionnel pour cause générale de guerre entre les commerçants et leurs créanciers, d'après lequel, pendant trois ans à dater de la ratification du traité de paix, tout commerçant qui ne peut pas faire face à ses engagements puisse demander à ses créanciers le bénéfice d'un règlement transactionnel.

AU SÉNAT

LE REMBOURSEMENT DES MONNAIES ALLEMANDES

Paris, 3 avril. — Le Sénat a discuté le projet ouvrant un compte spécial pour l'échange des monnaies allemandes détenues par les prisonniers de guerre, les habitants des régions libérées et les Alsaciens et Lorrains.

M. Milliès-Lacroix, rapporteur, a élevé diverses critiques contre le projet, car, déclare-t-il, il y a des engagements financiers que le gouvernement n'avait pas le droit de prendre à lui seul. L'Etat supportera une lourde charge qui dépassera 2 milliards et demi.

M. Chastenet a dit qu'il était légitime de faire l'échange matériel de la monnaie allemande possédée par les Alsaciens-Lorrains à condition de prendre des précautions contre l'envoi de monnaie d'Allemagne.

M. Sergent, sous-secrétaire d'Etat, a rappelé les conditions dans lesquelles a été faite l'opération. Après l'armistice, l'Alsace-Lorraine avait dû cesser toute relation commerciale avec l'Allemagne. Il était indispensable de lui donner la monnaie française lui permettant de commercer avec nous.

MM. Hébrard, Léon Bourgeois et **Lebrun**, ministre des régions libérées, ont demandé au Sénat de voter le projet sans plus tarder dans l'intérêt de l'Alsace-Lorraine.

Le projet a été adopté à l'unanimité de 204 votants.

BORDEAUX

Il y a un an

5 AVRIL 1916

Les troupes anglo-françaises continuent à résister à toutes les attaques allemandes.

L'empereur d'Allemagne exprime ses regrets à la Suisse pour la mort de M. Stroëling, conseiller de la légation à Paris, tué le Vendredi-Saint dans l'église Saint-Gervais par un obus allemand.

Un rapport du général Van Deventer déclare que la conquête de l'Afrique orientale allemande peut être considérée comme définitive.

Des contingents japonais débarquent à Vladivostok.

Pour nos routes

Nous avons signalé à plusieurs reprises l'état lamentable de nos routes dans la Gironde et même dans la région. Quelques-unes, comme celle d'Arcachon, ne tarderont pas à devenir quasi impraticables si les mauvais temps continuent.

La circulation des gros tracteurs et des camions automobiles, surtout ceux des troupes américaines, a beaucoup contribué, sans doute, à défoncer ces voies de communication. C'était pour le bon motif ! Les Américains s'attachent, d'ailleurs, à en assurer çà et là la réfection dans la mesure de leurs moyens. Malheureusement les grands rouleaux font défaut.

La plus grande partie de ces appareils appartenait à des entrepreneurs. Ils ont trouvé, paraît-il, à vendre leurs machines à des prix très avantageux dans le Nord, aux entreprises de travaux de restauration des pays ravagés.

C'est une excellente affaire pour eux, mais elle est fâcheuse pour nos routes qui n'ont plus le matériel nécessaire à leur réfection.

Nous croyons que le service des ponts et chaussées ne peut pas demeurer indifférent à cet état de choses, et qu'il y a urgence pour lui à acquérir ou à se procurer l'outillage indispensable à la remise en état de nos routes. C'est une œuvre qui s'impose à la sollicitude des autorités. Elles donneront aussi satisfaction à des doléances justifiées et qui nous parviennent tous les jours.

La Chambre de commerce et les grands ports

Nous avons publié hier une note succincte que nous a adressée notre Agence parisienne sur les résultats de l'entrevue qui a eu lieu mercredi entre le ministre des travaux publics, M. Claveille, et les présidents des Chambres de commerce des ports maritimes français, accompagnés de M. Charles Chaumet, président de l'Association des grands ports.

Nous recevons quelques renseignements qui complètent utilement les premières informations que nous avons données.

Tout d'abord, il convient de dire que le ministre a déclaré aux représentants des Chambres de commerce que l'application de l'arrêté du 23 février, qui devait être immédiate, est suspendue jusqu'à l'élaboration des mesures nouvelles donnant tous apaisements aux usagers des ports et mettant sous forme précise les promesses ministérielles.

D'autre part, l'importante question des prérogatives de la commission consultative chargée d'assister l'ingénieur en chef dans les attributions nouvelles que vient de leur déléguer le ministre, a été résolue à la satisfaction des interlocuteurs de M. Claveille.

Ce dernier a précisé que les dites attributions formeront le cadre même dans lequel l'organisme créé par lui est appelé à évoluer.

Enfin, nous pouvons confirmer que la commission consultative sera constituée en principe par la commission qui, dans chaque Chambre de commerce, s'occupe spécialement des affaires du port, à laquelle, après entente avec les Chambres intéressées, le ministre adjoindra, lorsque l'utilité s'en imposera, un petit nombre de compétences spéciales.

Ainsi se trouve résolue, à la satisfaction de tous, une question qui avait soulevé dans les milieux maritimes et les groupements économiques de Bordeaux une émotion des plus vives.

On se souvient que ces groupements avaient adressé au ministre, dès la publication de son arrêté, une lettre lui faisant part de leurs préoccupations, et qu'ils avaient reçu immédiatement de M. Claveille une réponse dans laquelle il déclarait que son intention était de ne porter aucune atteinte aux prérogatives des Chambres de commerce.

En terminant, il nous est particulièrement agréable de noter que c'est la Chambre de commerce de Bordeaux qui a été chargée de présenter à la réunion des présidents des Chambres maritimes le rapport exposant les desiderata de ces Compagnies, rapport qui a été adopté à l'unanimité.

Bordeaux et l'Orient

Le Cercle national inaugurait jeudi après-midi la série des causeries-conversations dont nous avons récemment annoncé l'institution.

Sous la présidence de M. Ch. Cazalet, M. Maxwell, procureur général, vice-président de l'Institut colonial, a traité avec une compétence et une documentation égales une question dont nous avons fréquemment entretenu nos lecteurs : celle des relations rapides entre Bordeaux et l'Orient. Conception défectueuse de nos réseaux de chemins de fer, qui n'assurent qu'imparfaitement les relations intérieures, en négligeant presque entièrement les relations extérieures du pays; nécessité urgente de créer des voies transversales vers l'Est, afin de donner à la France la place prépondérante que sa situation géographique lui a dévolue dans le trafic mondial entre l'Europe et les Amériques; l'union indispensable entre les Chambres de commerce des ports de l'Atlantique, afin d'obtenir la réalisation rapide de ces améliorations, tels sont, brièvement exposés les points essentiels de la causerie de M. Maxwell.

Ajoutons que les membres du Cercle avaient répondu en très grand nombre à l'appel de leur président, et que plusieurs d'entre eux prirent part à la conversation qui suivit la causerie et au cours de laquelle furent agitées de graves et intéressantes questions d'intérêt local et national.

De telles réunions peuvent être fécondes en résultats par le mouvement d'idées qu'elles sont susceptibles de créer et la contribution qu'elles apportent à l'étude des problèmes économiques qui nous préoccupent à l'heure actuelle.

Union nationale des combattants

Section du Sud-Ouest

Un comité d'initiative a eu la pensée d'unir, après la victoire, tous les combattants du Sud-Ouest sous les auspices de l'Union nationale des combattants.

Son but est de continuer, dans la paix, la fraternité d'armes créée par la communauté des périls, des sacrifices, des heures tragiques et sanglantes vécues ensemble sur les mêmes champs de bataille et dans les mêmes tranchées.

Si cette union, sacrée entre toutes, a été nécessaire pour sauver la France, elle l'est tout autant au moment où elle doit se régénérer.

Mais elle ne peut être féconde que si elle est conçue dans le plus large esprit de tolérance. Elle doit écarter avec soin les divergences d'opinions philosophiques, politiques et religieuses. Elle ne peut faire appel qu'au sentiment qui réunit tous les combattants : l'amour ardent de la patrie.

Mais ils pensent que, si « leurs souffrances ont été la rançon de la victoire », ils ont le droit et le devoir de faire entendre dans la paix leur voix devant les conseils du pays. Elle sera mieux entendue et plus puissante s'ils savent, en se groupant, devenir une force.

Ce sont ces sentiments qui ont amené à l'Union nationale des combattants des hommes éminents de tous les partis, des représentants de toutes les croyances religieuses qui forment son comité d'honneur; c'est cette pensée qui guide ceux qui, aujourd'hui, forment pour le Sud-Ouest le bureau provisoire, qui tous ont fait comme soldats ou officiers, dans la troupe, la période de guerre.

L'Union a créé un bureau de placement gratuit. Elle a pensé qu'à une époque où la démobilisation mettait les combattants en face de situations brisées, d'avenirs compromis, elle devait rapprocher les employeurs et les employés. Elle fait appel d'abord aux employeurs combattants. Elle s'adresse aussi de façon pressante aux employeurs qui n'étaient pas mobilisés et leur demande de se souvenir de tout ce qu'ils doivent aux combattants.

Au service de placement est ajouté un service médical et juridique. Ce dernier guidera les camarades dans le dédale des lois de guerre qui les intéressent.

Enfin, par l'institution d'une coopérative puissante, elle a l'intention de lutter, au profit du combattant, contre le fléau de la vie chère, cette coopérative, à l'usage exclusif des anciens combattants du Sud-Ouest, s'adresse à la fois au consommateur et au petit commerçant de quartier, qui doit retrouver une situation commerciale à laquelle la coopérative ne doit pas porter atteinte.

Les enfants, veuves, pères, mères et frères des soldats tombés au champ d'honneur, ont droit de faire partie de l'Association avec les mêmes avantages.

Les cotisations pour faire partie de l'Association sont de 5, 20 et 100 fr. par an.

Mardi soir, les combattants du Sud-Ouest ont tenu à l'Athénée leur première réunion, provoquée par le comité d'initiative.

Bureau de la section bordelaise. — Siège, salle Saint-Paul, rue de Ruat, 25 (près la rue Porte-Dijeaux).

Président, général Plantey.

Vice-présidents, MM. Eugène de Lur Saluces, Gustave Gounouilhou.

Secrétaire général, M. Vital Mareille, avocat à la cour d'appel.

Trésorier, M. Albert Despujol, avoué au tribunal.

Membres : MM. Bezombes, négociant; Boissarie, directeur d'assurances; Blondeau, notaire; Bouchet, rédacteur à la « Liberté du Sud-Ouest »; Brehier, professeur à la Faculté des lettres; Claverie, associé d'agent de change; Dubois, employé de commerce; Hoursiangou, rédacteur à la « France du Sud-Ouest »; Roger de Luze, négociant; docteur Pierre Mauriac, professeur agrégé à la Faculté de médecine; Moreau, directeur de la Société la Vigilante; Mulot, négociant.

Comité du contentieux : Elie de Sèze et René Caillier, avocats à la cour d'appel.

Les adhésions sont reçues tous les jours, au siège social, 25, rue de Ruat.

Le patronage d'honneur de l'Union des combattants comprend S. E. le cardinal Amette, M. le pasteur Couvé, M. le grand-rabbin Lévy, M. Maurice Barrès, M. Louis Barthou, M. Léon Bourgeois, M. Charles Chenu, M. Paul Doumer, M. Gabriel Hanotaux, M. A. Millerand, M. le général Pau, M. l'abbé Wetterlé.

AVIS

SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6

Poitrine de bœuf..... le 1/2 kil. 0f80
Entrecôtes fines de bœuf.. — 2f30
Longes Nouvelle-Zélande.. — 2f30
GIGOTS..... — 2f40

Boucherie MARCEL CHARLES
62, rue du Jardin-Public, 62

Service funèbre

Un service solennel à la mémoire des protestants de l'Eglise réformée de Bordeaux morts pour la patrie au cours de la guerre, sera célébré dimanche prochain 9 avril, à dix heures et demie, dans le temple de la rue Notre-Dame.

Bureau de Bienfaisance

Par délibération de la commission administrative du Bureau de bienfaisance de Bordeaux du 27 janvier dernier, M. le docteur Louis Rocher, professeur agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien de l'hôpital des Enfants, est nommé médecin spécialiste du Bureau de bienfaisance, chargé du service de chirurgie infantile et d'orthopédie.

Ravitaillement civil

Demain samedi 5 courant, la municipalité fera vendre des œufs mirés, des carottes, des oignons et des topinambours sur les marchés ci-après : Capucins, Grand-Marché, marché de Lerme, marché des Chartrons, marché Amédée-Larrieu et marché Saint-Martial.

Les heures de vente ne sont pas modifiées.

Les prix restent fixés : Œufs mirés, 3 fr. 50 la douzaine; carottes, 0 fr. 70 le kilo; oignons, 1 fr. 25; topinambours, 0 fr. 45.

Le même jour, dans l'après-midi, à partir de 1 h. 45, des pommes de terre seront mises en vente au Grand-Marché et au marché de la place Amédée-Larrieu, au prix de 0 fr. 32 le kilo et à raison de 5 kilos par ménage, soit 1 fr. 60.

Il ne sera pas rendu de monnaie.

Enfants abandonnés

L'assemblée générale de l'Œuvre des Enfants abandonnés de la Gironde aura lieu le lundi 7 avril, à dix-sept heures trente, au local habituel, 11, cours du XXX Juillet. Les membres de l'Œuvre sont invités à y assister. Il ne sera pas fait de convocations individuelles.

BOUCHERIE DE TOULOUSE
182, rue Fondaudège, 182
Samedi 5 et Dimanche 6 courant
BŒUF DE L'ARGENTINE
Aloyau..... le 1/2 kil. 2f50
Côtes fines, Penon..... — 2f20
Aiguillette..... — 1f10
Poitrine, Cou..... — 0f90
MOUTON de la NOUVELLE-ZELANDE
Côtes du gigot, fine longe, 1/2 fine.. 2f35
Par sa grande vente, la **Boucherie de Toulouse** *livre à sa clientèle des viandes fraîches et toujours au-dessous de la taxe.*
Grand arrivage d'agneaux.
VEAU Ier CHOIX

Les vols

M. Pierre Mallet, pensionnaire du Refuge des prisonniers libérés, rue Malbec, 97, a été victime d'un filou qui lui a substilisé une somme de 500 fr.

— Nuitamment, il a été soustrait deux bidons de pétrole dans la cour de la maison de M. François Bernadeau, négociant, rue Fonfrède, 22.

— Entrés par effraction chez M. Vacher, tailleur de pierres, rue Babin, 62, des malfaiteurs y ont pris divers objets.

Tombée d'un tramway

Une jeune domestique, Henriette Blondel, âgée de dix-huit ans, domiciliée rue de la Benauge, 4, ayant voulu descendre d'un tramway en marche, place Richelieu, a fait une chute sur le sol. L'imprudente a eu le pied droit fracturé; on l'a transportée à l'hôpital Saint-André.

C'EST TOUJOURS CHEZ GAGNER, 7, r. Croix-Blanche
que vous trouverez les viandes congelées les mieux traitées
SAMEDI Poitrine bœuf..... 0 fr. 80 — Cou mouton..... 0 fr. 90

Deux accidents du travail

M. Charles Dorthe, « chaudronnier formeur », demeurant cité Dubiey, 20, travaillant, vendredi matin, aux Chantiers Dyle et Bacalan, quand il reçut sur la jambe droite une plaque de tôle tombée d'un palan.

L'infortuné travailleur a dû être transporté à l'hôpital Saint-André; il a la jambe fracturée.

— Le manœuvre Jean Macarona, âgé de trente-six ans, demeurant impasse Sainte-Elisabeth, 3, était occupé dans la cale du vapeur « Itu », amarré quai des Chartrons. Soudain, des panneaux que l'on déchargeait, tombèrent sur le manœuvre, qui fut contusionné en différentes parties du corps. Le blessé a été admis à l'hôpital Saint-André.

AVIS
71, cours Alsace-Lorraine, la viande à la portée de toutes les bourses.
SAMEDI 5 (Bœuf de l'Argentine):
Entrecôtes fines..... 2f25 le 1/2 kilo
Gigots..... — 0f70 —
Poitrine Bœuf..... — 0f70 —
LUNDI 7, Grande Réclame de Côtes Mouton
BOUCHERIE RAOUL

LA VIE SPORTIVE

FOOTBALL RUGBY

LES PERIGOURDINS AU BOUSCAT

Rappelons que dimanche, sur le terrain du Bouscat, le C. A. périgourdin et le Stade-Bordelais se rencontreront en un match amical.

FOOTBALL ASSOCIATION

CHAMPIONNAT DE FRANCE MILITAIRE

A TOULOUSE. — Le 3e groupe d'aviation de Bordeaux a battu le 59e d'infanterie de Foix par 2 buts à un.

BOXE

LA REVANCHE LURIE-HAMS

Dimanche, à 14 h. 30, à la salle Franklin, gala de boxe organisé par le Cercle A. B. Au programme : Borel contre Routis, Pontich contre Lapierre, Steichen contre Olivari, etc. Et le « clou » consitué par la revanche Lurie-Hams, en 20 rounds.

Lire détails dans « Sports ».

Billets à l'avance, 73, rue Porte-Dijeaux.

UN MATCH CLOSKEY-MARTHUIN

Le Pugilistique C. B.